

Intégration des TMS dans l'analyse globale des risques professionnels

Nom de l'intervenant / des intervenants

Date :

Description de la mission

Sur la base d'une étude de 2013, à la demande du SPF Emploi



TMS (Troubles musculosquelettiques)

- Les études de cas montrent que l'accent mis sur le bien-être des travailleurs demeure principalement axé sur la sécurité au travail et la surveillance de la santé.
- Propositions d'une politique relative aux TMS et aux risques psychosociaux (RPS):
 - Veiller à ce que les entreprises et les conseillers en prévention internes accordent une plus grande importance aux TMS et aux RPS
 - Promouvoir une approche multidisciplinaire plus prononcée

Description de la mission

La législation en matière de prévention des RPS a évolué de façon régulière, mais

TMS

- la législation a peu ou pas évolué depuis le début des années '90 ;
- l'analyse des risques dans les entreprises, réalisée par le CPI, vise principalement la sécurité au travail ;
- les TMS et les RPS ont le plus grand impact social et économique ;
- en cas de TMS, les entreprises optent principalement pour des actions destinées aux travailleurs (sensibilisation, formation, etc.). Sans une approche structurée, l'entreprise n'obtient pratiquement aucun résultat.



Objectifs de la mission

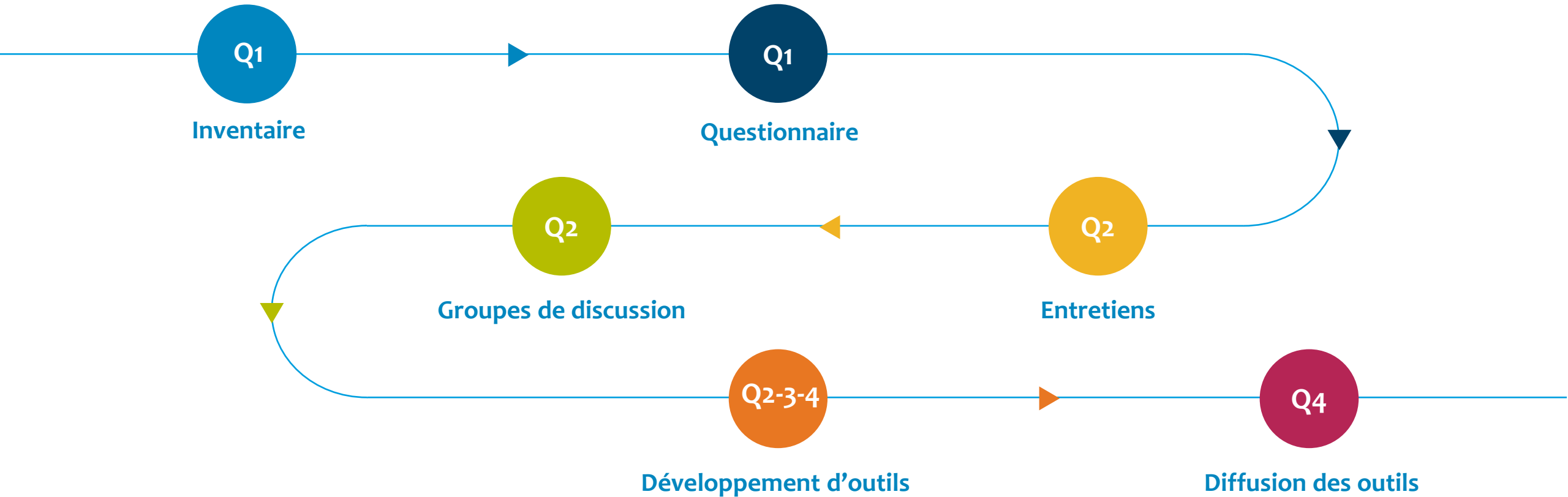
Comment aider les CPI à inclure les risques relatifs aux TMS dans l'analyse des risques

- Identifier les facteurs qui empêchent ou facilitent l'intégration des TMS dans l'analyse des risques interne.
- Développer un ou plusieurs outils afin d'aider le CPI à intégrer la prévention des TMS dans l'activité journalière/le SDGR.
 - Sur base de l'analyse précédente.
- Conseiller à quel moment et de quelle manière le CPI doit faire appel au conseiller en prévention ergonomique de son SEPPT pour contribuer à la prévention des TMS dans l'entreprise.



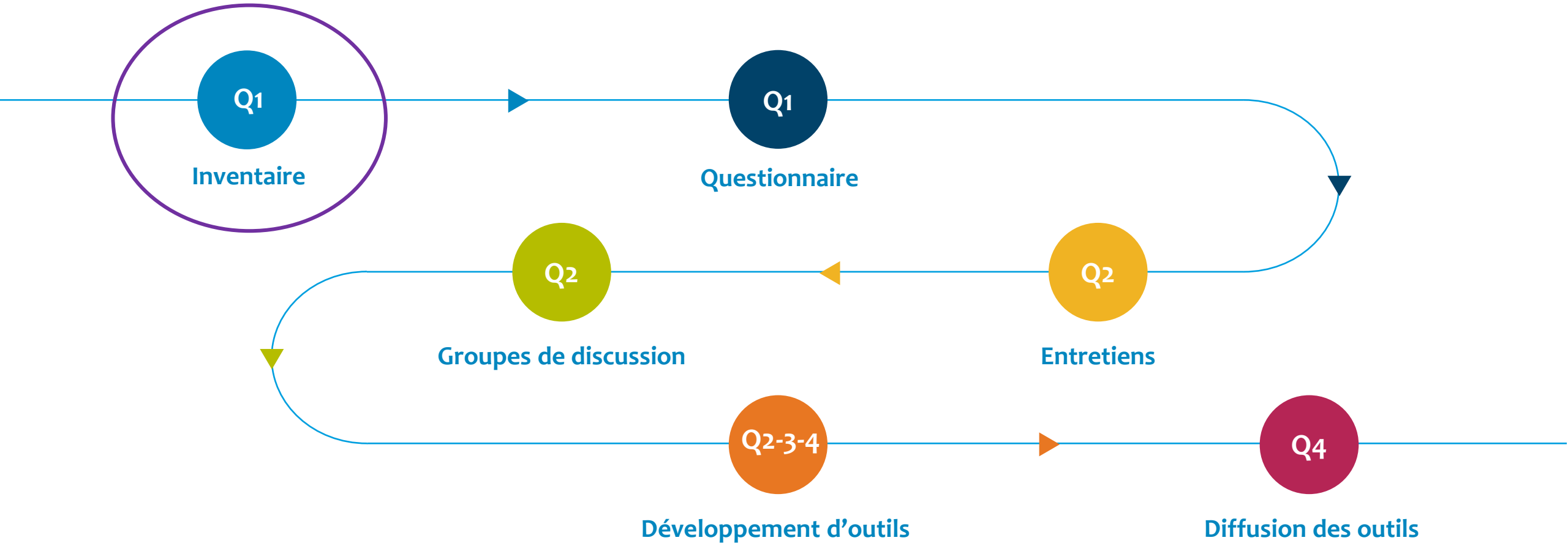
Ligne du temps du projet

2021



Ligne du temps du projet

2021



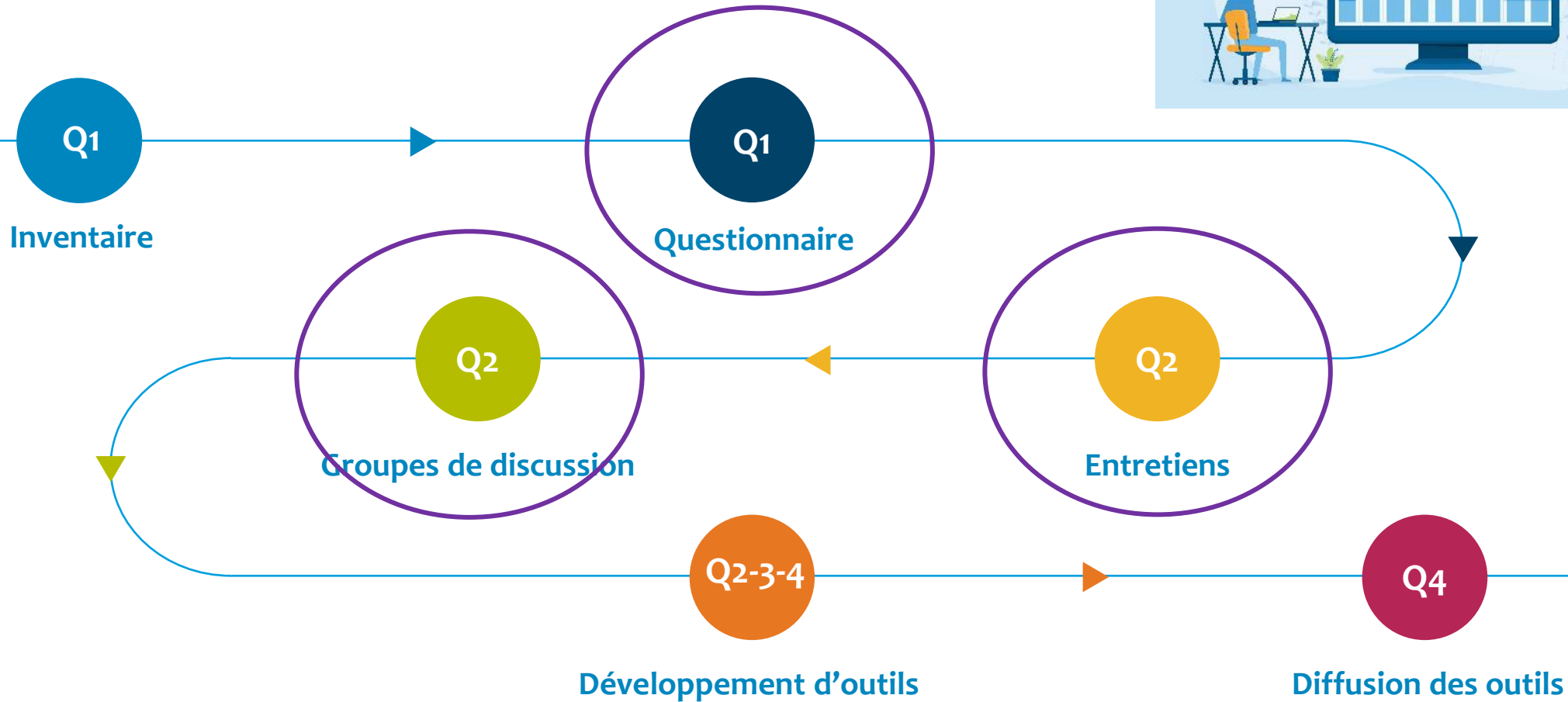
Inventaire



Conclusion

- Beaucoup de différences dans les méthodes d'évaluation des risques
 - tant pour l'analyse des risques globale que pour l'évaluation de risque spécifique des TMS.
- Le taux de gravité pour les TMS est sous-estimé dans l'analyse des risques globale.

Recherche sur le terrain



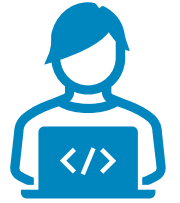
Recherche sur le terrain



Objectif 1 du projet

Identifier les facteurs qui empêchent ou facilitent l'intégration des TMS dans l'analyse des risques interne/générale.

Questionnaire



Objectif

- Interroger les conseillers en prévention en ce qui concerne :
 - leurs besoins
 - les facteurs qui empêchent ou facilitent l'intégration des TMS dans l'analyse des risques interne/générale

Envoi

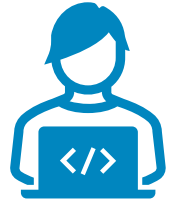
- Via Prebes
 - Bulletin d'information, site Web, canaux numériques
- Via ARCoP
- Via les contacts du Groupe IDEWE

Participation

- Objectif initial : n=50 (25 NL et 25 FR)
- Nombre obtenu : n=311 (284 NL et 27 FR)

Questionnaire

Contenu



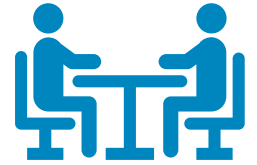
Questions sur la base...

- de la phase d'inventaire
- de la proposition de collaboration
- de la contribution des collègues en sécurité au travail du Groupe IDEWE
- du feed-back du SPF Emploi

Différents thèmes

- Connaissance des TMS
- TMS au sein de l'entreprise
- Analyse des risques globale
- Approche des TMS dans l'organisation
- Forme et diffusion d'un outil futur

Entretiens approfondis



Objectif

- Interroger les conseillers en prévention internes sur ce sujet de manière plus ciblée

Sélection

- 10 CPI qui ont participé au questionnaire
- Bon mélange basé sur le secteur, la taille de l'entreprise, la région et la langue, l'âge et le sexe du CPI, SEPPT affilié, etc.
- Via les contacts du Groupe IDEWE

Groupes de discussion



Qui ?

- Conseillers en prévention-médecin du travail, CP ergonomes et CP aspects psychosociaux
- Conseillers en prévention sécurité au travail
- Tous du Groupe IDEWE
- Grande expérience sur le thème des TMS

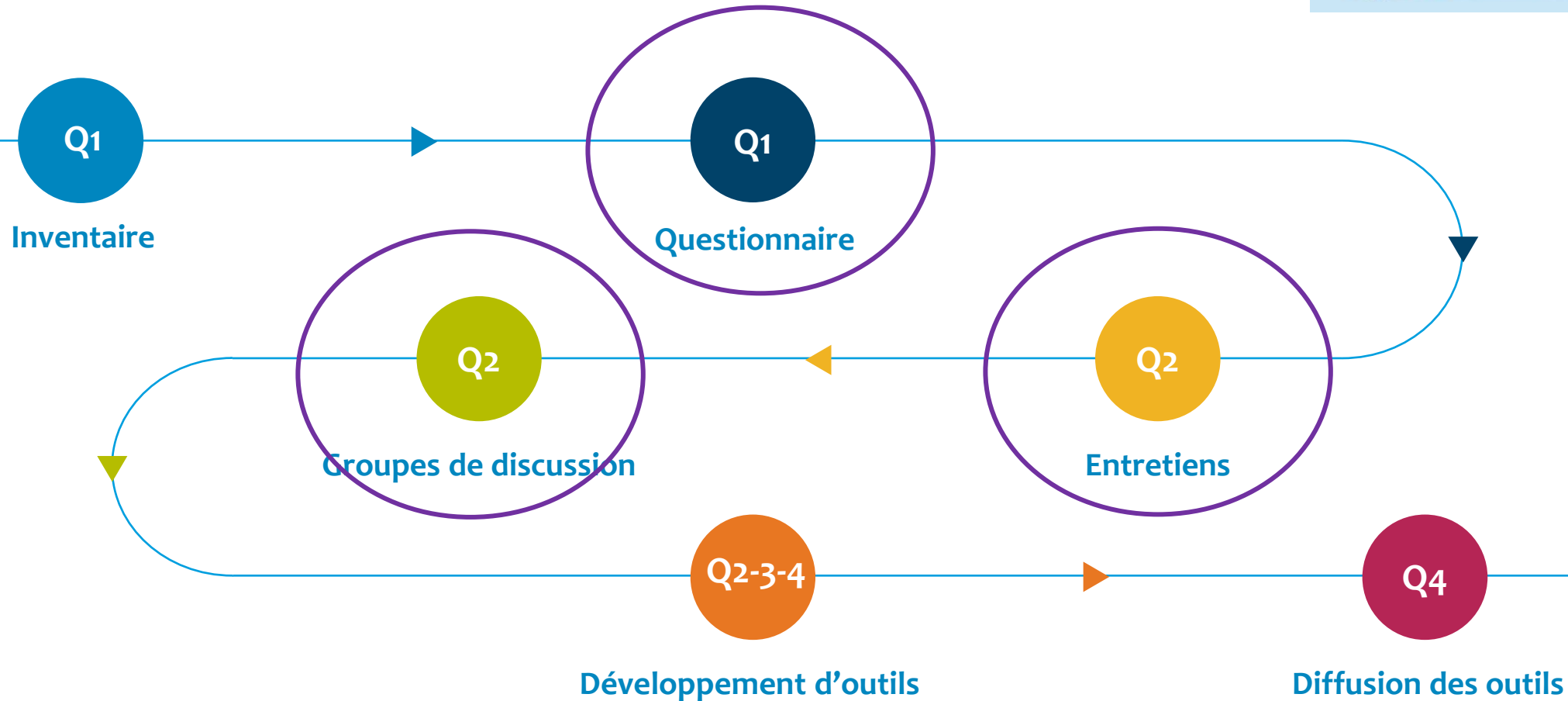
Pourquoi ?

- Ce sont des partenaires importants pour les conseillers en prévention internes.

Objectif

- Enrichir l'input obtenu des CPI avec des idées multidisciplinaires.

Conclusions de la recherche sur le terrain



Connaissances

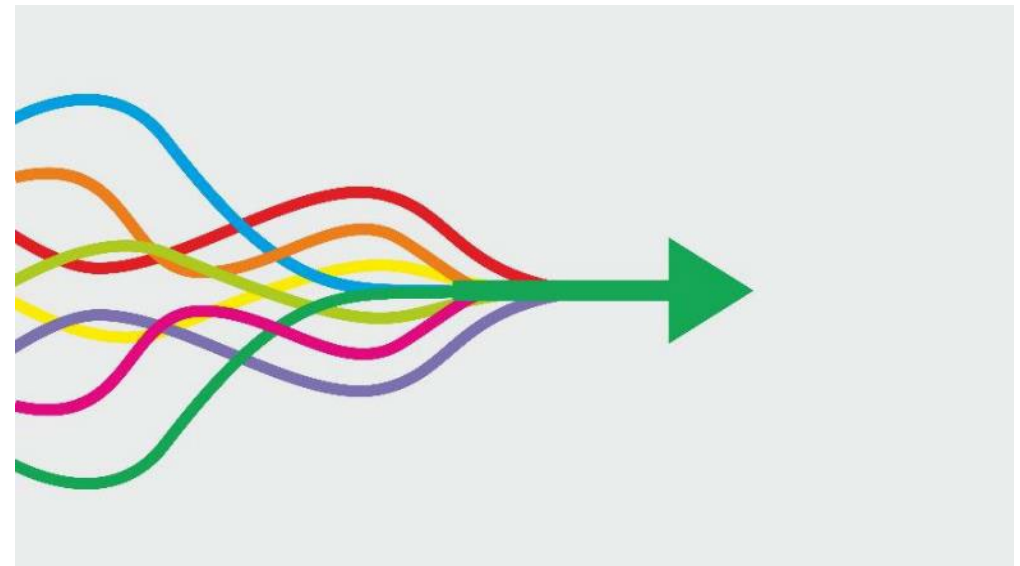


- 75 % indiquent qu'ils ont peu ou pas de connaissances, ou seulement des connaissances de base sur les TMS.
- Les facteurs biomécaniques sont principalement indiqués comme facteurs de risque pour les TMS au travail.
- Sous-estimation de l'absentéisme
 - Pour plus de 60 %, cela représente moins de 25 % de l'absentéisme.

Formation du conseiller en prévention



- Nécessité de consacrer plus d'attention à l'inventaire et l'évaluation des risques globale
 - Aujourd'hui, chaque formateur donne souvent sa propre partie, sans cadre général.
 - La formation du conseiller en prévention doit être la base d'une approche **multidisciplinaire**.

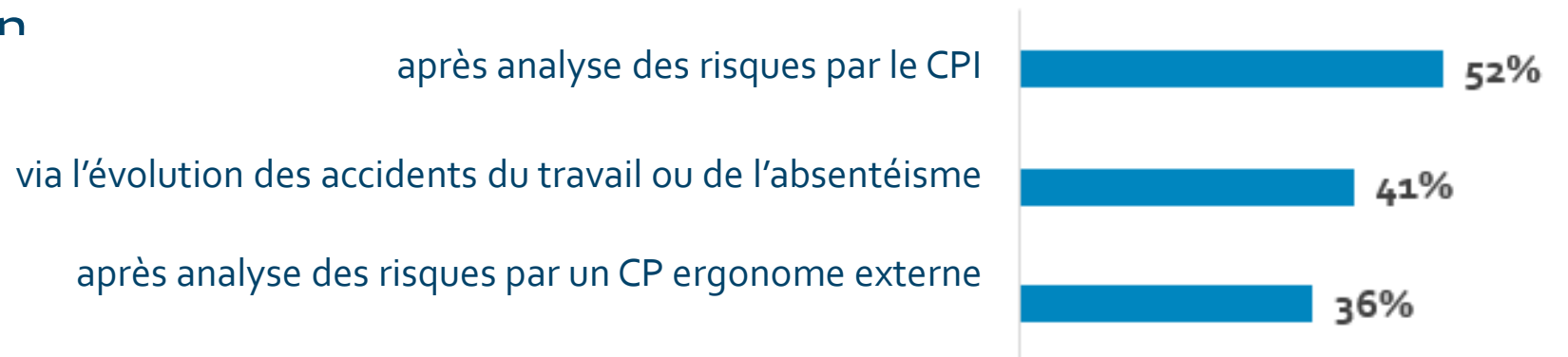


Politique relative aux TMS dans l'organisation



- La moitié indique ne pas avoir de politique en matière de prévention des TMS.
 - En plus de cela, 1/4 n'a qu'une politique limitée.
- Seulement 45 % indiquent utiliser une analyse des risques globale.
 - Il n'y a donc pas d'analyse des risques globale dans une grande partie des entreprises !
 - Cette absence d'évaluation globale des risques est également indiquée par les experts comme étant le principal obstacle.

- La politique de prévention suivantes :



Cadre législatif

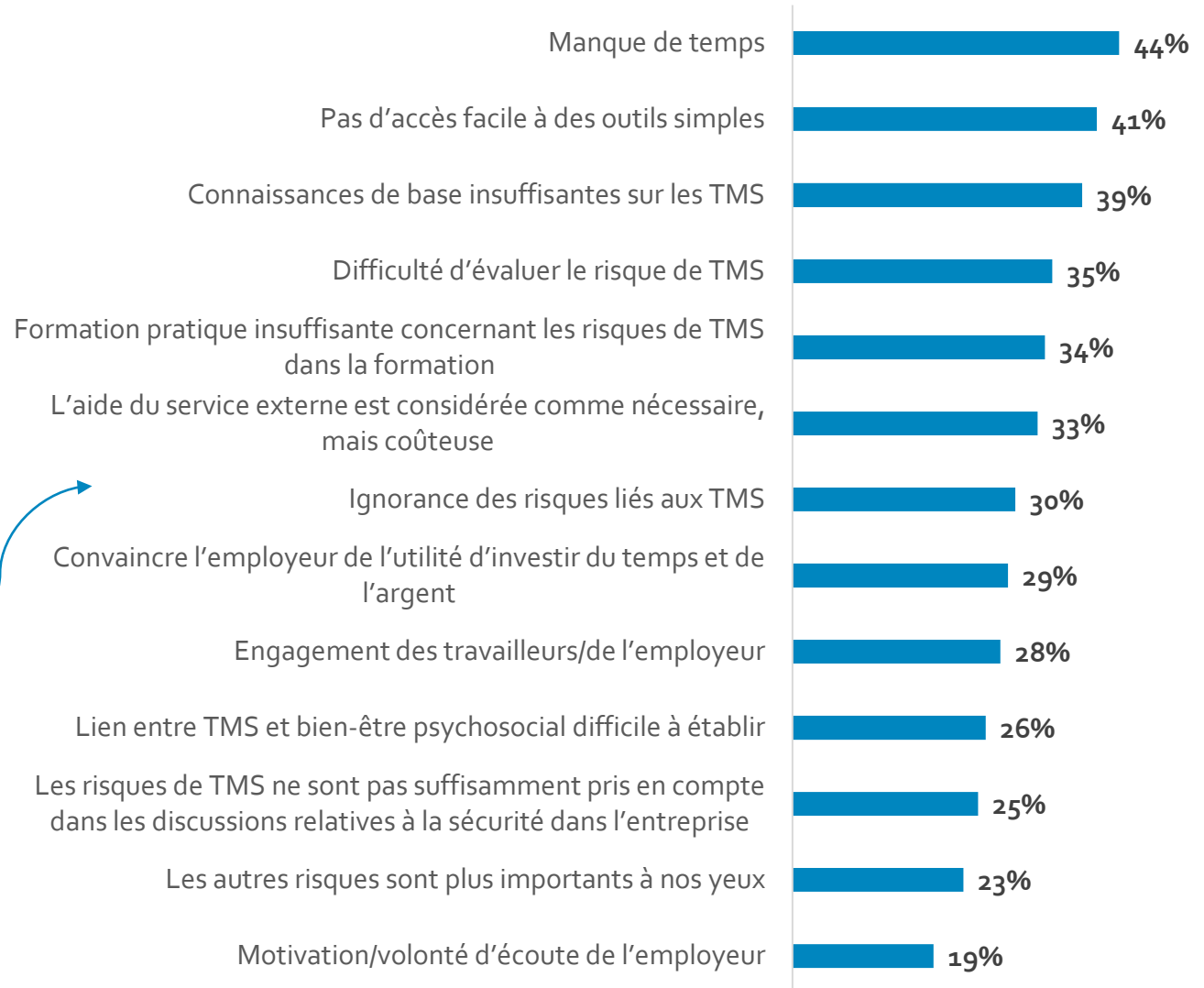


- 60 % indiquent que le cadre législatif n'est pas suffisamment élaboré ou doit être amélioré.
- Données qualitatives
 - La législation doit évoluer (cf. analyse des risques travail sur écran et analyse des risques psychosociaux).
 - Attention du CBE nécessaire sur ce point.
 - Attention nécessaire pour le suivi de l'analyse des risques et la mise en œuvre des mesures par le CBE

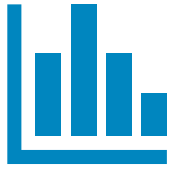
Analyse des risques des TMS



- Les avis sont très partagés sur la manière de les identifier, s'ils doivent être inclus dans l'analyse globale des risques, et par qui l'analyse doit être effectuée.
- Les résultats sont également très partagés en ce qui concerne les facteurs qui empêchent d'inclure une estimation du risque pour les TMS dans l'analyse globale des risques.

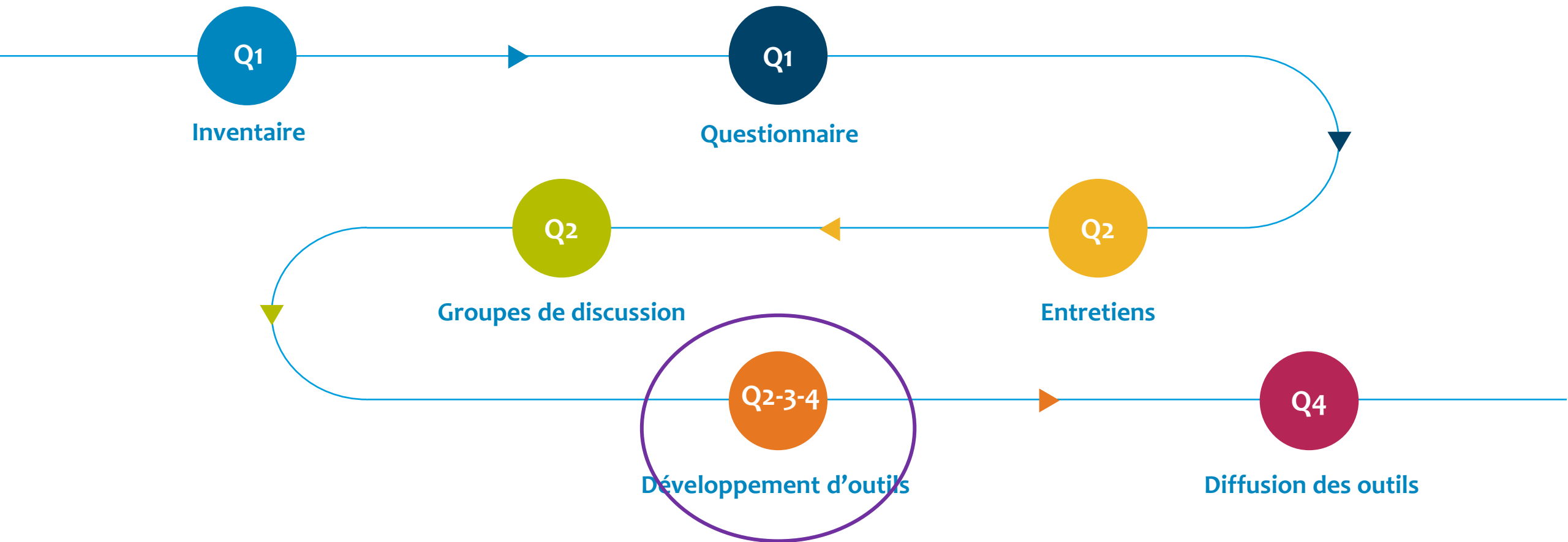


Chiffres relatifs aux TMS dans l'entreprise



- La moitié indique qu'il n'y a pas de données connues dans l'organisation concernant les accidents qui ont entraîné des TMS.
- Données qualitatives
 - Un conseiller en prévention interne est évalué selon le nombre et le type d'accidents du travail. Les TMS et les RPS devraient également être inclus dans ce tableau de bord. De cette manière, ils seraient visibles et il serait également possible de procéder à une évaluation comparative.
 - Il faut avoir une idée du coût des TMS par entreprise (dans l'optique d'un retour sur investissement ?)
 - Le CPI doit être informé de certains chiffres.
 - Nécessité de disposer de statistiques correctes.

Développement de l' (des) outil(s)



Développement de l' (des) outil(s)



Objectif 2 du projet

Développer un ou plusieurs outils afin d'aider le CPI à intégrer la prévention des TMS dans ses activités quotidiennes.

- Sur base de l'analyse précédente

Objectif 3 du projet

Conseiller à quel moment et de quelle manière le CPI doit faire appel au conseiller en prévention ergonomique de son SEPPT afin de contribuer à la prévention des TMS dans l'entreprise.

Développement de l' (des) outil(s)



- De nombreux facteurs entravants sont indiqués, en pourcentages élevés.
 - Par conséquent, il est important de se concentrer sur une approche plus large d'une politique concernant les TMS à un niveau 'high level'.
- La connaissance des TMS est limitée et il y a une sous-estimation.
 - C'est pourquoi il est nécessaire de se concentrer sur les connaissances et l'approche des TMS, et d'amener une autoréflexion sur cette thématique.
- Le CPI est souvent seul. Trop peu soutenu par la direction, la ligne hiérarchique, etc.
 - C'est pourquoi nous nous engageons à créer/mettre en place un groupe de travail.
- Il est nécessaire de disposer de chiffres pour faire comprendre l'importance de la prévention des TMS aux employeurs et à la ligne hiérarchique.
 - Par conséquent, il faut se concentrer sur la collecte et l'évaluation des chiffres disponibles.

Développement de l' (des) outil(s)



Deux outils

Checklist CPI

Ergonomie et TMS

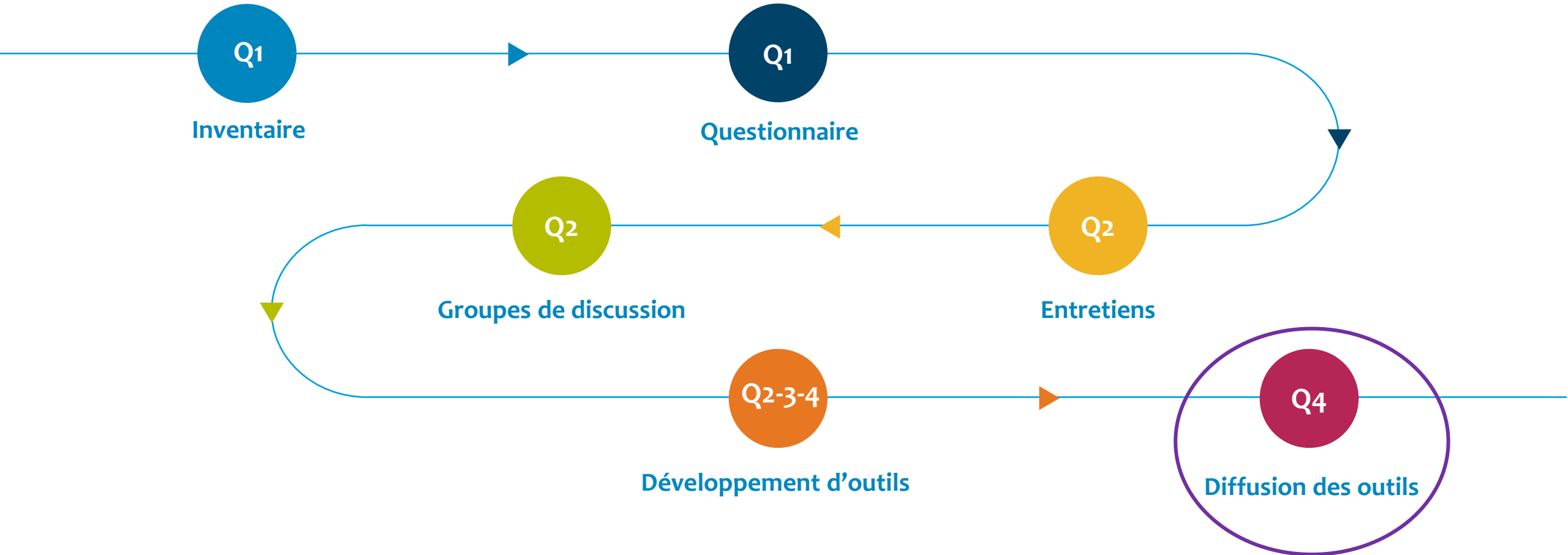
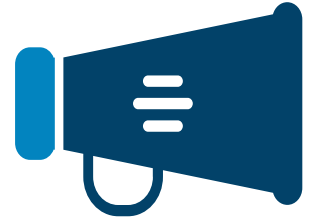
- Destinée au CPI.
- Se concentre sur les connaissances, l'expérience et l'approche des TMS.
- Accompagne le CPI dans l'élaboration de l'analyse des risques et le SDGR.
- Oriente également le CPI vers des informations et des sources.
- Objectif 3 : quand le CPI fait-il appel au CP ergonome.
- Au moyen de questions qui encouragent l'autoréflexion.

Indicateurs d'alerte

Ergonomie et prévention des TMS

- Conçu pour un groupe de travail (à mettre en place).
- Par analogie aux indicateurs d'alerte pour les RPS.
- Se concentre sur la réflexion relative à la politique d'ergonomie.
- Se concentre sur les chiffres disponibles.
- Se penche sur l'évaluation des actions.
- Se présente sous forme d'un tableau de bord.

Diffusion des outils



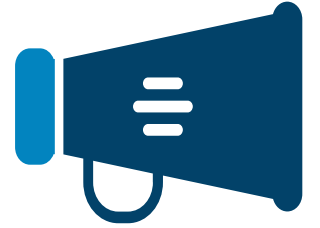
Diffusion des outils



D'après la recherche sur le terrain

- Sites Web, bulletins d'information, e-mails (SPF Emploi, Co-Prev, les SEPPT, Prebes / ARCoP, Kluwer, BES, VERV, organisations patronales, Ergonomiesite ...)
- Magazines (les SEPPT, organisations d'employeurs, etc.)
- Médias sociaux
- Événements
 - Salons sur le thème de la sécurité, de la prévention au travail, de l'ergonomie et du bien-être, etc.
 - Prenne et moments de recyclage similaires
 - Symposiums et journées à thème de BES, de VerV, etc.
- Campagne nationale (affiches, autocollants, brochures, etc.)
- Publicité à la radio et à la télévision

Diffusion des outils



Suppléments IDEWE

- Lien mutuel entre les deux outils et le site Web et Guide pour la prévention des TMS.
- Communiqué de presse.
- Article dans les magazines destinés au groupe cible (CPI), à des secteurs spécifiques, etc.
- Promotion lors d'événements destinés au groupe cible de CPI et aux employeurs.
- Promotion lors de salons sectoriels.
- Formations pour les conseillers en prévention.
- Par l'intermédiaire des SEPPT :
 - Lors des visites d'entreprise, pendant l'audit/l'évaluation du fonctionnement de la prévention.
 - Webinaires gratuits, e-mails, site Web, médias sociaux, etc.

Leçons à tirer



- S'investir dans la réglementation appropriée en matière d'ergonomie et de prévention des TMS.
 - Notamment par le biais d'une concertation avec le CBE
- Mise à jour des outils existants.
- Évaluation de l'utilisation des outils.

Suivi des projets ?



- Un projet pour tester les deux outils dans les organisations.
- Un projet permettant d'évaluer si les indicateurs d'alerte des TMS et des RPS peuvent être combinés.

Notre équipe de projet



Kristien Selis

Responsable de discipline
ergonomie



Wim Vanderheijden

Responsable de discipline
sécurité au travail



Emma Boonen

Chercheuse



Liesbeth Daenen

Chercheuse



Bram Van de Velde

Conseiller en prévention
ergonome



Jieg Blervacq

Conseiller en prévention ergonome
Expert en prévention sécurité au travail



Bart Belmans

Expert en prévention ergonome/
conseiller en prévention sécurité au
travail



Thomas Meers

Expert en prévention
ergonome

Groupe IDEWE

Optimising your work environment



Siège central

Interleuvenlaan 58
3001 Heverlee
Tél. : +32 16 39 04 11



Site Web

www.idewe.be
www.ibeve.be



E-mail

info@idewe.be
info@ibeve.be



Bram Van de Velde



Conseiller en prévention ergonomique



Bram.vandevelde@idewe.be



IDEWE Gent



09/264.12.30